

PROCES VERBAL
RÉUNION du 20 février 2025

L'An deux mil vingt cinq
et le vingt du mois de février à 18h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Date de convocation

13/02/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, M. NASLIN Didier, Mme COTTEBRUNE Nadège, M. BONISSENT Marc, Mme PORTIER Isabelle, Mme BENOIT Maryline, M LATROUITTE Pascal, Mme LEGRAND Christine, M. COUÉ Maxime.

Absents : M. PASQUALOTTI Michel, Mme LABOULBÈNE Lydie, Mme GAIN Maryvonne.

Secrétaire de séance : Pascale MAUROUARD.

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2025 est approuvé à la majorité des membres présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. LOGEMENT LOCATIF MAM – 12 rue de l'Ancienne École
2. Autorisations de stationnement
2. Questions diverses.

1 - Logement locatif MAM – 12 rue de l' Ancienne ÉCOLE.

200225-04

Détermination du montant du loyer et du dépôt de garantie

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention à intervenir entre la commune et l'association « LES P'TITS NINOUS ». Cette convention stipule les termes et conditions financières pour la maison sise 12 rue de l'Ancienne École à Nouainville qui abritera une nouvelle Maison d'Assistants Maternelles à partir du 1 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de :

- Fixer le montant :
 - du loyer mensuel à 552.00 € soit cinq cent cinquante-deux euros.

La mairie offrant gracieusement les premiers mois pour permettre à l'association de s'installer et d'acheter tout matériel nécessaire (du 01/03/2025 au 31/05/2025).

Celui-ci est révisable annuellement selon la variation de l'indice trimestriel des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publiée par l'INSEE.

- du dépôt de garantie à 552.00 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2 - Autorisations de stationnement de taxis offertes à l'exploitation.

200225-05

Le Maire présente une nouvelle demande d'autorisation de stationnement de taxi sur la commune de Nouainville. Suite à cette demande, il est nécessaire de modifier le nombre d'autorisations de stationnement de taxis sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de :

- De fixer à deux le nombre d'autorisations offertes à l'exploitation sur la commune de Nouainville.

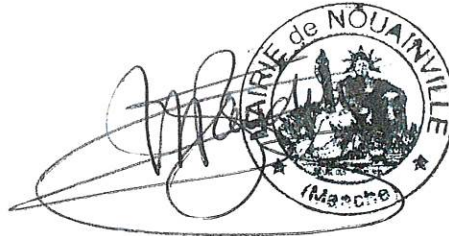
Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires.

La secrétaire de séance,
Pascale MAUROUARD



Approuvé en séance du Conseil Municipal
du **31 MARS 2025**

Le Maire,
Jean-Marc BAUDRY



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00